

# Communiqué de presse

## DROIT DE RÉPONSE DU SYVADEC COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PASQUALE PAOLI

Mis en cause dans l'article intitulé « Pasquale Paoli : les délégués démissionnent du Syvadec » paru ce jour, 11 mars 2020, en page 10 du Corse Matin, le SYVADEC tient à apporter les précisions suivantes.

L'installation publique de stockage des déchets de Viggianello est bloquée depuis le 8 novembre, soit depuis plus de 4 mois, par le Collectif Valincu Lindu. Malgré plusieurs réunions organisées par la Collectivité de Corse avec l'ensemble des acteurs, le site est à ce jour toujours bloqué en dehors des déchets des collectivités de la zone Sud Corse.

Dès le 8 novembre 2019, pour faire face à cette situation, les intercommunalités membres du SYVADEC ont adopté à l'unanimité la mise en œuvre d'un plan d'urgence pour permettre la poursuite du service public de collecte des déchets ménagers et éviter une crise sanitaire majeure.

Ce plan d'urgence consiste à procéder à la mise en balles des ordures ménagères par le SYVADEC, et à stocker provisoirement la production de chaque intercommunalité sur son territoire, en priorité sur les infrastructures gérées par le SYVADEC si elles existent, et, à défaut, sur des sites mis à disposition par le territoire concerné.

**Or, à ce jour, la communauté de communes Pasquale Paoli n'a pas été en mesure de proposer un terrain pour accueillir les déchets produits par ses propres habitants.**

Depuis le 8 novembre 2019 dernier, date du début de la crise, elle a bénéficié de la solidarité des autres territoires, dont les maires et présidents d'intercommunalités ont eu le courage de proposer des sites de dépôt des balles. Ces derniers ont accepté de stocker provisoirement la production de l'intercommunalité Pasquale Paoli pendant 4 mois, le temps qu'elle identifie ses propres sites. Devant le constat d'échec, ils n'ont pas souhaité continuer à les accueillir. La démission des délégués de la communauté de Communes à quelques jours du scrutin municipal ne saurait occulter cette réalité.

Dans ce contexte, le SYVADEC tient à saluer les efforts de la commune de Morosaglia et de son maire, qui s'est substitué à la communauté de communes pour la collecte et le stockage provisoire des déchets de son territoire, et auquel le SYVADEC s'emploiera à apporter des solutions de traitement dès que la situation régionale le permettra.

Le SYVADEC reste naturellement à l'écoute de toute solution que la communauté de communes Pasquale Paoli pourra proposer afin de stocker sa production de déchets, dans l'attente de l'aboutissement des démarches de négociation engagées par la Collectivité de Corse avec le collectif Valincu Lindu pour permettre un retour à la normale du traitement des déchets en Corse.

11 mars 2020